

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF THE DEVELOPMENT OF
HUMAN RESSOURCES

DECISION N° 524/A/550 /D/MINEDUB/SG/DRH/SDDRH

Portant nomination d'une Directrice d'Ecole Primaire Publique à la
Délégation Régionale de l'Education de Base du Centre.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°98/004 du 14 avril 1998 portant Orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n°2004/320 du 08 décembre portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressée ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommée au poste de Directrice dans une Ecole Primaire Publique (EPP), le personnel dont le nom suit :

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG ET SO'O

INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE MBALMAYO

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE ZAMAKOE

Directeur : Madame **MESSI MEKONGO Crésence Aline**, Institutrice de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), Matricule 628 652-F, poste vacant.

Article 2 : L'intéressée est invitée à rejoindre impérativement son nouveau poste de travail (EPP DE ZAMAKOE), dès publication de la présente Décision. Elle bénéficiera des avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copie :

-SG/SDACL ;

-DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP ;

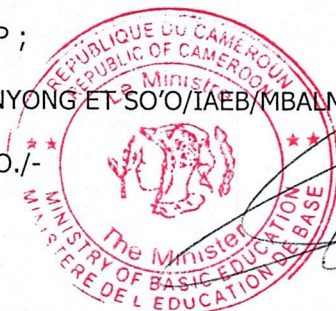
-DEMP ;

-DREB/CENTRE/DDEB/NYONG ET SO'O/IAEB/MBALMAYO ;

-INTERESSEE ;

-ARCHIVES-CHRONO./-

Yaoundé, le 05 SEPT 2023



Pr. Laurent Serge EFOUNDI NGOA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF THE DEVELOPMENT OF
HUMAN RESOURCES

DECISION N° 522/A/550 /D/MINEDUB/SG/DRH/SDDRH

Portant nomination d'une Directrice d'Ecole Primaire Publique à la
Délégation Régionale de l'Education de Base du Centre.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°98/004 du 14 avril 1998 portant Orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n°2004/320 du 08 décembre portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressée ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommée au poste de Directrice dans une Ecole Primaire Publique (EPP), le personnel dont le nom suit :

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG ET SO'O

INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE MBALMAYO

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE NEW TOWN QUARTIER HAOUSSA

Directrice : Madame **MBAZOA HELENE BEATRICE**, épouse **BABA**, Institutrice de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), Matricule 641 378-Z, en remplacement de Monsieur TA'AMA YVES DIDIER, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressée est invitée à rejoindre impérativement son nouveau poste de travail (EPP DE NEW TOWN QUARTIER HAOUSSA), dès publication de la présente Décision. Elle bénéficiera des avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copie :

-SG/SDACL ;

-DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP ;

-DEMP ;

-DREB/CENTRE/DDEB/NYONG ET SO'O/IAEB/MBALMAYO ;

-INTERESSEE ;

-ARCHIVES-CHRONO.

Yaoundé, le 05 SEPT 2023



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF THE DEVELOPMENT OF
HUMAN RESOURCES

DECISION N° 523/A/550 /D/MINEDUB/SG/DRH/SDDRH

Portant nomination d'un Directeur d'Ecole Primaire Publique à la
Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°98/004 du 14 avril 1998 portant Orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n°2004/320 du 08 décembre portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressée ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommé au poste de Directeur dans une Ecole Primaire Publique (EPP), le personnel dont le nom suit :

DELEGATION REGIONALE DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA I

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE KAÏNWANE

Directrice : Monsieur **WAVE**, Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), Matricule 632 662-A, en remplacement de Madame MBAZOA Hélène Béatrice, épouse BABA, mutée.

Article 2 : L'intéressé est invité à rejoindre impérativement son nouveau poste de travail (EPP DE KAÏNWANE), dès publication de la présente Décision. Elle bénéficiera des avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copie :

-SG/SDACL ;

-DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP ;

-DEMP ;

-DREB/NORD/DDEB/BENOUE/IAEB/GAROUA I ;

-INTERESSE ;

-ARCHIVES-CHRONO./-

Yaoundé, le 05 SEPT 2023



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF THE DEVELOPMENT OF
HUMAN RESSOURCES

DECISION N° 526/A/550 /D/MINEDUB/SG/DRH/SDDRH

Portant nomination d'une Directrice d'Ecole Maternelle Publique à la
Délégation Régionale de l'Education de Base du Centre.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°98/004 du 14 avril 1998 portant Orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n°2004/320 du 08 décembre portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressée ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommée au poste de Directrice dans une Ecole Maternelle Publique (EMP), le personnel dont le nom suit :

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA LEKIE

INSPECTION D'ARRONDISSEMENT D'OBALA

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE MVOG DZIGUI

Directrice : Madame **MBA MVONDO FIDELE FLORENCE**, Institutrice de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), Matricule 659 242-K, précédemment à l'Ecole Primaire Publique de Ndou-Efogo, dans l'Arrondissement de Lembe-Yezoum (Département de la Haute-Sanaga), poste créé.

Article 2 : L'intéressée est invitée à rejoindre impérativement son nouveau poste de travail (EMP DE MVOG DZIGUI), dès publication de la présente Décision. Elle bénéficiera des avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copie :

-SG/SDACL ;

-DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP ;

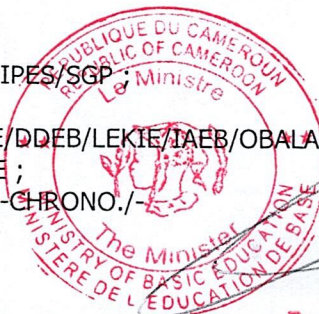
-DEMP ;

-DREB/CENTRE/DDEB/LEKIE/TAEB/OBALA ;

-INTERESSEE ;

-ARCHIVES-CHRONO./-

Yaoundé, le 05 SEPT 2023



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA